

BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES ARCADYS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES ARCADYS

Séance du 03 avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		00,96
Opérations de l'exercice	123 576,31	123 575,35
Totaux	123 576,31	123 576,31
Résultat de clôture		00,00

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
	119480,62
90 595,54	74 463,26
90 595,54	193 943,88
	103 348,34

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
00,00	119 481,58
214 171,85	198 038,61
214 171,85	317 520,19
	103 348,34

Besoin de financement	00,00	
Excédent financement	103 348,34	
Restes à réaliser	00,00	00,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total financement		
Excédent financement	103 348,34	
	0,00	
	00,00	

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU